

# Mission « Exigence des savoirs » : contribution de l'APSES

**NOVEMBRE 2023** Cette note explicite les propositions de l'APSES sur la contribution de l'enseignement des Sciences Économiques et Sociales (SES) à l'égalité des chances et à la mise en œuvre d'une élévation du niveau des élèves.

Les analyses qui suivent sont le résultat d'enquêtes de terrain (disponibles en libre accès sur notre site internet), mais aussi des réflexions et délibérations au sein de notre association, qui compte plus de 2150 adhérent·es (soit près de 40% des enseignant·es de SES, ce qui en fait l'association disciplinaire la plus représentative de l'enseignement secondaire).

## ► Préambule

Les SES ont été introduites il y a plus de 50 ans au lycée, pour répondre à une demande éducative et démocratique : fournir aux élèves des clés de compréhension du fonctionnement des sociétés, et contribuer à leur formation civique grâce à la maîtrise de connaissances sur les enjeux économiques, sociaux et politiques contemporains.

Cet enseignement associe une diversité de disciplines universitaires (économie, sociologie et science politique notamment) sur des thèmes aussi variés que la croissance et ses limites environnementales, le commerce international, les politiques économiques mises en œuvre pour contenir le chômage ou l'inflation, la mobilité sociale, le rôle du marché dans nos économies, le vote et l'abstention électorale, les inégalités économiques et sociales, etc.

Enseignement généraliste, à la fois scientifique et littéraire, les SES permettent de travailler des compétences diverses (analyse de document, mobilisation d'outils mathématiques et statistiques, argumentation orale et écrite, rédaction, travail en groupe) et de former les élèves à la démarche scientifique.

Les SES constituent le deuxième enseignement de spécialité le plus choisi dans le cycle terminal (derrière les mathématiques) et celui qui est le moins abandonné en classe de terminale.

## ► Thématique 1 - Programmes et contenus en SES

### ► SES et approche par objets

Historiquement, les SES ont été fondées sur une approche par objet qui consiste à partir de questions sur la réalité économique et sociale (chômage, École, inégalités, fonctionnement des entreprises par exemple) pour inciter les élèves à s'interroger puis à recourir aux outils et méthodes des SES pour formuler des hypothèses et chercher des éléments de réponse (par la recherche de données, l'analyse de documents, l'enquête...). Les programmes de SES ont rompu depuis 2010 avec cette approche au profit d'une séparation disciplinaire plus stricte entre l'économie d'un côté et la sociologie/les sciences politiques de l'autre. Cette logique de cloisonnement disciplinaire est à l'origine de la plupart des défauts de ces programmes, qui aujourd'hui soulèvent de nombreuses difficultés dans les apprentissages et en matière de formation citoyenne et scientifique.

Le CNEE (conseil national éducation économie) et le CSP (conseil supérieur des programmes) avaient été saisis en 2016 par le ministère afin [de rendre un avis sur l'enseignement de SES dont voici un extrait](#) : « une organisation du programme par objets est envisageable à condition qu'un travail soit conduit pour identifier les questions communes aux disciplines concernées et l'apport de chaque discipline à celles-ci ». C'est tout le contraire qui a été fait dans les nouveaux programmes : des objets d'étude transversaux comme la consommation ont été évincés, d'autres traités de manière entièrement cloisonnée, comme la question du travail. Le croisement des approches économiques, sociales et politiques sur ce type de sujet est pourtant extrêmement fécond. Il prépare aussi les élèves à prendre en compte un ensemble complexe de paramètres dans la construction d'un raisonnement argumenté.

### ► Des programmes pour s'interroger, comprendre et argumenter

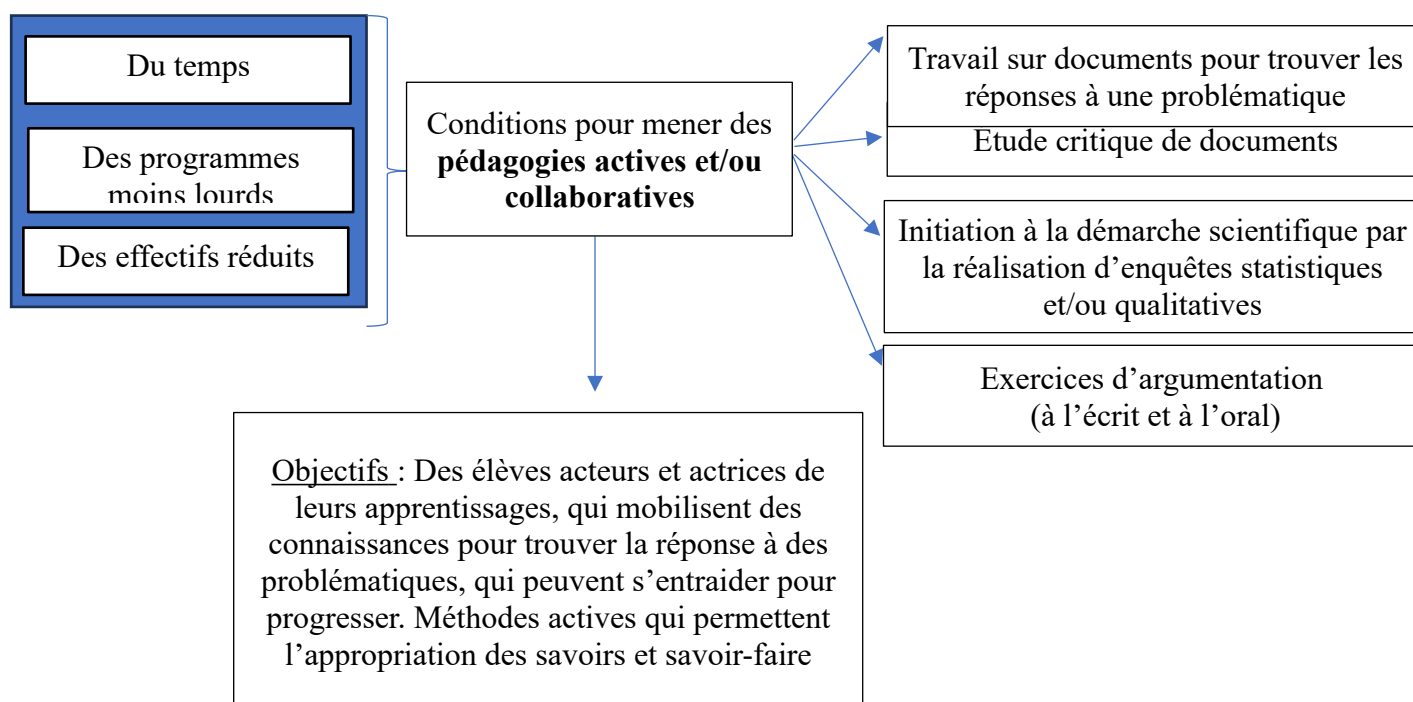
Aussi, [nos enquêtes de terrain](#) montrent que ces programmes présentent un degré de technicité trop élevé et une lourdeur excessive qui constituent des obstacles à leur appropriation. Cette technicité va de pair avec un manque de pluralisme. Pour ces raisons, il est difficile de raccrocher les notions du programme aux questions vives du débat public. En l'état, la volonté affichée d'augmenter le niveau d'exigence des programmes tout en les calquant sur les logiques d'enseignement universitaire aboutit à laisser sur le bord du chemin un nombre croissant d'élèves mais aussi, paradoxalement, à abaisser le degré d'exigence attendu sur la maîtrise des notions et mécanismes lors de l'évaluation au baccalauréat.

Des programmes ambitieux en SES doivent permettre aux élèves de conduire une réflexion sur un nombre restreint d'objets, qui les amènent à prendre en compte la complexité des enjeux (économiques, sociaux, politiques) de même que le pluralisme des approches, pour acquérir les compétences de problématisation et d'argumentation qui seront essentielles à leur réussite dans le supérieur. Cette ambition suppose aussi de rester en prise avec l'actualité de la recherche. Aujourd'hui, les programmes de SES semblent encore inadaptés, au regard notamment du caractère systémique des défis écologiques, dont l'enseignement doit permettre leur articulation aux enjeux économiques et sociaux.

→ <b>CONSTATS</b> à partir des enquêtes réalisées auprès des professeurs de SES	→ <b>PROPOSITIONS DE L'APSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des programmes trop lourds pour l'ensemble des niveaux qui ne permettent pas d'avoir le temps d'aborder les mécanismes complexes, de faire travailler les élèves à plusieurs reprises sur une même notion pour qu'ils puissent se l'approprier et de proposer des exercices de remédiation.</li> <li>▶ Une présentation des programmes avec un cloisonnement disciplinaire qui ne permet pas de saisir la complexité des objets d'études, avec des points trop abstraits.</li> <li>▶ Des programmes trop peu problématisés et qui ne laissent pas de place à l'identification des débats qui animent le champ scientifique et notre démocratie.</li> <li>▶ Des horaires non adaptés à l'exigence de la discipline, en particulier en classe de seconde où les SES ne bénéficient que d'1h30, horaire le plus faible des enseignements de tronc commun. De plus, la perte massive des heures à effectifs réduits a considérablement dégradé la formation des élèves et la capacité des enseignant-es à transmettre les notions et mécanismes des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Demande à court terme : un allègement des programmes pour disposer de temps afin mettre en place des dispositifs de pédagogies actives (travail sur document, expérimentation du travail de recherche en sciences sociales) et donc moins de pédagogie descendante. <a href="#">Nos propositions sur les programmes de seconde et première détaillées ici.</a></li> <li>▶ Demande à moyen terme : une réécriture des programmes basée sur une évaluation de ce qui est réellement fait sur le terrain.</li> <li>▶ Des programmes axés autour d'objets d'étude connus des élèves (la famille, le travail, la consommation, etc.) qui permettraient de susciter davantage d'intérêt en partant de problématiques explicites pour ensuite cheminer vers les savoirs scientifiques. Cela permettrait d'aborder un même fait sous plusieurs angles pour en saisir sa complexité, tout en adoptant une démarche rigoureuse propre aux sciences sociales.</li> <li>▶ Une augmentation du volume horaire, particulièrement en classe de seconde, et des dédoublements nationalement définis pour tous les niveaux.</li> </ul>

## ► Thématique 2 - Pratiques pédagogiques

### ► Efficacité des pratiques pédagogiques



## ► Formation initiale et continue : une formation de qualité pour une transmission exigeante des savoirs

Pour transmettre des savoirs exigeants, les professeurs doivent avoir le temps de se former avant l'entrée dans le métier et tout au long de leur vie professionnelle.

Les nouvelles épreuves orales du CAPES actent un recul de la place accordée à la maîtrise des connaissances disciplinaires dans l'évaluation des candidats, ce qui peut entrer en contradiction avec l'objectif d' « exigence des savoirs » transmis aux élèves. De plus, le déplacement du concours en fin de Master 2 réduit le temps de consolidation des savoirs disciplinaires des candidat-es. En effet, l'année de Master 2 est censée se dérouler en « alternance », ce qui implique pour les étudiant-es de concilier la préparation des concours avec l'apprentissage sur le tas des pratiques professionnelles et la rédaction d'un mémoire professionnel pour valider leur Master. Enfin, les conditions de formation des fonctionnaires stagiaires, titulaires du M2 MEEF, dont le temps de service est passé de 9h à 18h, réduit considérablement les temps possibles de formation et d'accompagnement, pourtant indispensables pour une entrée dans le métier structurante et durable.

Les conditions de la formation continue sont également problématiques au regard de l'objectif d'exigence des savoirs. Selon un récent rapport du Sénat sur la formation continue des enseignants, publié le 11 juillet 2023, les enseignant-es sont les fonctionnaires qui bénéficient du moins grand nombre de journées de formations et les crédits alloués à la formation ont baissé de 30% entre 2017 et 2022. De plus, l'offre de formation académique, tant disciplinaire que pédagogique (notamment les échanges de pratiques), est très inégale selon les territoires, et souvent pas à la hauteur des besoins de formation continue.

D'autre part, dans le contexte d'une charge de travail déjà lourde (40 heures par semaine en moyenne selon le Ministère) et de missions toujours plus nombreuses, déplacer les temps de formation le soir après les cours, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires revient à obliger les enseignant-es à choisir entre la préparation de leurs cours, les tâches de correction et le suivi des élèves, leur vie familiale et la formation continue.

Surtout, il est très inquiétant d'observer le poids croissant que prennent, dans la formation continue, des acteurs privés et des fondations financées par des organisations patronales et des entreprises. L'APSES dénonce la convention de partenariat entre l'Éducation nationale et l'Institut de l'Entreprise (IDE), qui se traduit notamment par les « Entretiens Enseignants – Entreprises », la plate-forme pédagogique Melchior, et des actions de formation continue à destination des professeur-es, dont les contenus sont orientés et n'ont pour utilité que de servir des intérêts privés. Ainsi, le [site Melchior a été sévèrement mis en cause en septembre 2020 dans le « 20 heures » de France 2 qui l'accusait](#) de faire payer certaines entreprises pour des articles élogieux et des études de cas à intégrer dans les cours.

## ► Efficacité des pratiques pédagogiques et bien-être professionnel des professeur-es

[L'enquête menée par l'APSES](#) sur l'impact de la réforme du lycée sur les conditions de travail des enseignant-es de SES montre qu'il est impératif de tenir compte de ce sujet si l'on veut que l'enseignement soit exigeant. En effet, depuis l'application de la réforme, les conditions de travail se sont fortement dégradées en raison de l'augmentation du nombre d'élèves par classe, de la brutale diminution du nombre d'heures à effectifs réduits et de la mise en œuvre de programmes moins adaptés aux élèves de lycée qui induisent une perte de sens pour l'enseignement. La réforme a ainsi eu des effets négatifs sur la santé et le rapport au travail des collègues de SES. Interrogé-es à partir de trois questions posées dans les enquêtes sur les risques psychosociaux (RPS) liés au travail, **les enseignant-es de SES déclarent plus que la moyenne des salarié-es et des enseignant-es des facteurs de RPS.**

→ CONSTATS	→ PROPOSITIONS DE L'APSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des effectifs trop importants, des programmes trop lourds qui ne permettent pas la mise en œuvre de pédagogies actives et collaboratives</li> <li>▶ Un temps de formation disciplinaire et pédagogique des enseignant·es insuffisant pour permettre l'appropriation et la transmission de savoirs exigeants</li> <li>▶ Des crédits de formation insuffisants</li> <li>▶ Un poids croissant des acteurs privés dans la formation des enseignant·es</li> <li>▶ Une dégradation des conditions de travail et de la santé des enseignant·es</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définir nationalement des groupes à effectifs réduits, prendre en compte la pénibilité et limiter le nombre de groupes par enseignant·e</li> <li>▶ Renforcer la part disciplinaire dans les épreuves orales du CAPES, réduire le temps de service devant élèves des fonctionnaires stagiaires de manière à garantir un temps de formation et d'accompagnement de qualité</li> <li>▶ Continuer à proposer des formations sur le temps scolaire, sans le conditionner au rattrapage des cours, augmenter les crédits alloués à la formation continue, faire confiance aux équipes de formateurs et leur donner du temps pour élaborer l'offre de formation</li> <li>▶ Renforcer les liens avec le supérieur (chercheur·ses et enseignant·es), mettre fin au partenariat entre l'Institut de l'entreprise et le MEN</li> <li>▶ Associer davantage les enseignant·es à la conception des programmes, prendre en compte leurs retours d'expérience pour faire le bilan des réformes et les faire évoluer</li> </ul>

### ▶ Thématique 3 - Organisation pédagogique

La structure actuelle du lycée dans la voie générale ne semble pas remplir l'ensemble des objectifs assignés et apporter de réelle plus-value à l'organisation en série. Au contraire, la différenciation des parcours des élèves a accentué les inégalités sociales et de genre dans l'orientation. En SES cela se traduit par une composition sociale et genrée très différente selon les doublettes de spécialité qui a des effets sur les possibilités d'orientation dans le supérieur.

Si les parcours des élèves ont perdu en lisibilité, les programmes scolaires ont perdu en complémentarité, par exemple entre mathématiques et SES ou entre histoire-géographie et SES. De plus, la disparition du groupe classe ne permet plus le travail en équipe autour de questions pédagogiques communes alors que cela permet de donner du sens aux apprentissages.

Enfin, la disparition des horaires à effectifs réduits rend beaucoup plus difficile la mise en œuvre de pédagogies de coopération à travers des travaux de groupe, d'une expérimentation des méthodes propres aux sciences sociales et d'un travail sur l'oralité pourtant nécessaire pour le « grand oral ».

### ▶ Le suivi des élèves, un facteur essentiel dans leur progression

Avec la réforme du lycée, le nombre d'élèves suivis par enseignant·e a fortement augmenté. Les enseignant·es de SES ont en charge en moyenne 28 élèves par groupe et c'est en spécialité SES que le nombre moyen d'élèves par heure de cours est le plus élevé, comme le montre la DEPP dans [une publication récente](#).

De surcroît, dans le cycle terminal, les élèves sont issu-es d'un nombre très élevé de classes différentes. La situation la plus fréquente est un groupe de spécialité composé d'élèves venant de 5 classes différentes. Seul-es 6% des collègues enseignent dans des groupes où les élèves sont issu-es d'une seule et même classe. Dans ces conditions, le fait de devoir travailler avec des élèves issu-es de classes multiples diminue la cohérence du groupe et rend aussi très compliquée la possibilité d'exercer la fonction de professeur principal (seul · es 5,4% des enseignant · es de SES exercent la fonction de professeur principal en première aujourd'hui, contre 21,6% en 2018-2019).

### ► **L'évaluation en SES**

L'évaluation en SES est fortement influencée par les épreuves du baccalauréat, dont les méthodes sont travaillées sur tous les niveaux du lycée. Ces épreuves sont de deux types : une épreuve composée et une dissertation. L'APSES est très attachée au maintien de la dissertation, dont la préparation est une étape essentielle de la formation aux méthodes de l'enseignement supérieur et participe de l'égalité des chances. A l'inverse, l'épreuve composée (exercices de connaissance de cours et étude de documents) comporte certains biais, et incite davantage à la restitution qu'à la réflexion.

Par ailleurs, l'APSES est convaincue de l'importance de l'oral dans la formation des lycéen·nes, et de la nécessité de favoriser l'égalité des chances dans ce domaine. Toutefois, l'épreuve de « grand oral » telle qu'elle se présente actuellement ne permet pas d'atteindre pleinement ces objectifs. Trois points paraissent particulièrement problématiques : l'absence de temps dédié à la préparation du « grand oral » dans l'emploi du temps des élèves, l'absence de temps de préparation commun avec les différent·es enseignant·es de spécialité qui rend très difficile le fait d'accompagner les élèves sur des sujets transversaux et un format d'épreuve qui est à revoir (grille d'évaluation qui laisse trop de place à la forme par rapport au fond, jury non enseignant de la discipline concernée par l'oral, etc.). Les enseignant·e·s doivent pouvoir être formé·es sur la didactique de l'oral pour mieux accompagner leurs élèves.

### ► **La contribution des SES à la construction du projet d'orientation**

Les programmes de SES, invitent explicitement à s'emparer des différences de choix de poursuite d'étude selon le sexe ou le milieu social et permettent de lutter contre les idées « toutes faites » concernant le monde professionnel, qu'elles soient liées au genre ou au milieu social. En étudiant les mécanismes de la socialisation, le rôle de l'école, les déterminants de la mobilité sociale, les élèves sont amenés à déconstruire les stéréotypes de genre et les déterminismes sociaux qui pèsent lourdement sur les inégalités d'orientation. C'est aussi pour cette raison qu'il nous apparaît important de préserver et développer la place des SES dans le parcours de l'ensemble des élèves de LGT, notamment en classe de seconde.

→ CONSTATS	→ PROPOSITIONS DE L'APSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Disparition du groupe classe, qui rend plus difficile la mise en œuvre de projets interdisciplinaires et le suivi des élèves</li> <li>▶ Une moindre complémentarité entre les programmes des différentes disciplines</li> <li>▶ Des effectifs trop lourds, rendant difficile le suivi des élèves et la préparation aux épreuves du baccalauréat (écrites et orales)</li> <li>▶ Une place insuffisante des SES en seconde, notamment au regard de leur contribution au projet d'orientation des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Repenser la formation dans la voie générale, dans un format rénové et défini nationalement, permettant des parcours de formation cohérents</li> <li>▶ Repartir d'une organisation en séries, plus diversifiées que dans l'ancienne voie générale, comme dans la voie technologique</li> <li>▶ Rétablir le groupe-classe</li> <li>▶ Définir nationalement et par discipline, les horaires de groupes à effectifs réduits</li> <li>▶ Faire un bilan des épreuves du baccalauréat en associant les enseignant-es ; repenser l'épreuve composée et maintenir la dissertation avec davantage de sujets de réflexion</li> <li>▶ Repenser le « grand oral », qui doit être préparé dans un temps dédié avec une dotation horaire spécifique</li> <li>▶ Augmenter le volume horaire des élèves en SES en seconde</li> </ul>

## ▶ Thématique 4 - Culture générale : les SES comme maillon essentiel de la culture commune

### ▶ Les SES participent à l'acquisition d'une culture générale lycéenne par les thèmes abordés dans les programmes

- **Acquérir les bases nécessaires pour comprendre un environnement complexe**

Ainsi qu'évoqué en préambule, les SES permettent de former les élèves à la démarche scientifique à partir d'une diversité de disciplines universitaires (économie, sociologie, science politique) pour mieux comprendre les questions vives de société.

Deux thématiques qui traversent les programmes de la seconde à la terminale illustrent cette démarche :

- Les SES abordent de façon directe, mais malheureusement incomplète, les questions environnementales (fonctionnement et défaillances du marché dans la lutte contre la pollution, objectifs et instruments des politiques environnementales, rôle des acteurs sociaux et politiques dans la mise à l'agenda politique de ces questions). En repensant le programme pour mieux articuler ces questions aux autres enjeux économiques et sociaux, les SES apporteront une contribution encore plus nette à la formation de la culture générale de nos lycéen·nes.
- Les SES décryptent les causes, la place et les conséquences des inégalités femmes-hommes en traitant de la construction sociale des identités genrées, de leur impact sur les trajectoires scolaires et professionnelles, des politiques publiques de lutte contre ces inégalités.

- **Consolider la culture économique et financière des Français**

Face à la volonté de développer et de renforcer la culture économique et financière des français-es, les SES disposent d'ores et déjà dans les programmes de nombreux points d'appui. L'APSES a cependant alerté à plusieurs reprises sur le choix de ne pas traiter la question des revenus et de la consommation dans le programme de seconde. Alors que ce thème permettait auparavant de faire comprendre aux élèves de nombreux éléments au cœur de la culture économique (origine des différents types de revenus, arbitrage consommation/épargne, déterminants sociaux de la consommation), son absence nuit à leur formation intellectuelle et citoyenne.

► **Les SES participent à la formation d'une culture scientifique**

- **Comprendre, s'approprier la démarche scientifique**

Les SES contribuent à la formation citoyenne des élèves en leur transmettant une approche scientifique de la réalité sociale qui leur permet de prendre des distances avec le sens commun. Les SES permettent une initiation à la démarche scientifique en amenant les élèves à formuler des hypothèses et à les confronter aux faits, à étudier des indicateurs statistiques, à mener des enquêtes de terrain, à présenter une argumentation rigoureuse, etc.

- **Développer une culture statistique**

Les méthodes statistiques sont essentielles à l'analyse des objets étudiés comme la croissance, le chômage, la socialisation, les inégalités, les liens entre diplômes et salaires... L'approche pluridisciplinaire des SES apparaît particulièrement féconde pour développer la culture statistique, en faisant des liens entre les différentes dimensions (économiques, sociales, politiques) des activités humaines. Notre enseignement permet également aux élèves de découvrir la particularité des méthodes propres aux sciences sociales (enquêtes et traitement des données statistiques), d'interroger la production et l'utilisation des données chiffrées.

► **Les SES participent à la formation d'une culture démocratique**

- **Permettre aux élèves de comprendre les principes et les enjeux démocratiques**

Par les thématiques abordées, les SES répondent à un réel impératif démocratique : fournir aux élèves des clés de compréhension du fonctionnement des sociétés, et contribuer à leur formation civique grâce à la maîtrise de connaissances sur les enjeux économiques, sociaux et politiques contemporains.

Au-delà des contenus enseignés en SES, ce sont aussi nos méthodes qui contribuent à cet objectif. Par la place accordée aux pédagogies actives et à la pratique du débat, les SES contribuent en effet à engager les élèves dans une consolidation de leurs compétences orales au service de leur engagement dans la vie collective.

- **Former les élèves à l'esprit critique et contribuer à l'éducation aux médias**

Ancré dans les questions d'actualité, l'enseignement des SES permet d'accompagner les élèves dans une démarche critique d'analyse de l'information sous ses différents formats. C'est dans ce cadre que les SES contribuent à l'éducation aux médias et à l'information (EMI). L'information n'est pas considérée uniquement comme un support de travail, mais comme un objet de réflexion critique à travers plusieurs entrées pédagogiques : travail de repérage des sources des informations utilisées, méthodologie de la recherche documentaire, analyse du secteur économique de la production d'information et des enjeux de la liberté de la presse dans le fonctionnement des démocraties, démarches de projet permettant de produire de l'information avec une participation fréquente des enseignant-es de SES à des projets de classe radio ou de club media.



## PROPOSITIONS DE L'APSES

→ CONSTATS	→ PROPOSITIONS DE L'APSES
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Les SES, par un regard pluridisciplinaire sur des enjeux contemporains, participent à la formation d'une culture générale. Cet apport serait encore plus substantiel avec des programmes davantage orientés vers une telle finalité</li><li>▶ Les SES contribuent à la formation à la démarche scientifique et à la diffusion d'une culture statistique.</li><li>▶ Les SES permettent aux élèves de s'approprier les termes du débat démocratique et contribuent à l'éducation aux médias</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Refondre les programmes pour une meilleure transmission de la culture générale</li><li>▶ Augmenter le volume horaire de SES en tronc commun de seconde générale et technologique</li><li>▶ Définir un cadre national pour des dédoublements et groupes à effectifs réduits, afin de favoriser la formation des élèves aux méthodes des sciences sociales, et les débats en classe</li></ul>

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'enseignement de SES est un enseignement exigeant, à la fois dans ses contenus disciplinaires et dans les méthodes transmises. Pour autant, les conditions d'apprentissage des élèves, tout particulièrement en SES, n'ont cessé de se détériorer depuis plusieurs années : imposition de programmes inadaptés aux élèves de lycée, réduction du volume horaire en seconde, hausse du nombre d'élèves par classe et par groupe de spécialité, suppression des dédoublements et des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté dans les DHG par exemple. Accumuler et empiler les savoirs sans se soucier de leur appropriation et donc des conditions d'enseignement ne peut que nuire à la formation des lycéen·nes. La transmission de savoirs exigeants et l'élévation du niveau des élèves suppose à la fois de respecter les rythmes d'apprentissage des adolescent·es et de donner aux enseignant·es les moyens de transmettre ces savoirs dans un objectif d'égalité des chances.

## UNE MISE EN ŒUVRE POSSIBLE A BRÈVE ÉCHÉANCE

→ Renforcer la place des sciences sociales dans le parcours des lycéennes et lycéens, pour élever la maîtrise de la démarche scientifique et améliorer la culture générale et démocratique des élèves, avec **une augmentation du volume horaire des SES en seconde générale et technologique**.

→ Donner des moyens matériels aux enseignantes et enseignants pour mettre réellement en œuvre l'accompagnement des élèves, avec **des heures dédoublées définies nationalement**.

→ Créer les conditions d'un parcours cohérent de l'élève de la seconde à l'entrée dans le supérieur, avec **une refonte des programmes de SES** qui en renforce la cohérence et valorise les compétences nécessaires à la réussite dans le post-bac. En l'attente et à très court terme, **mettre en place des allègements de programme** dans le cycle terminal.